

Le **29 janvier 2026** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 janvier 2026 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Jean-Paul ROULAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sébastien CANIVET, Benoît RAVON, Sandra TOUSSAINT, Grégory STEIN

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : rétrocession lotissement le Cormier
- Délibération : clef d'identification pour légalisation des actes
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 16 janvier 2026.

RÉTROCESSION LOTISSEMENT LE CORMIER (DELIBERATION 2026–S02–D1)

Considérant le procès-verbal conclusif du 4/11/25 signé par EPN et Mme le Maire prononçant réception sans réserve pour l'achèvement des travaux et remise des ouvrages du lotissement le Cormier,

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la demande des Consort Cousinou pour rétrocéder dans le domaine communal les parcelles B358 à B360- espaces verts, voirie et réseaux sur le Lotissement le clos le Cormier pour l'euro symbolique avec frais de notaire à la charge de la commune

Le Conseil donne pouvoir à Mme le Maire pour mener cette rétrocession

Après l'acte de vente, délibération sera prise pour classement dans le domaine public des voiries, réseaux divers et espaces communs du lotissement.

CLEF D'IDENTIFICATION POUR LÉGALISATION DES ACTES (DELIBERATION 2026–S02–D2)

Pour permettre de soumettre à la légalité les actes pris par le prochain Maire et dans l'attente que soit réalisée sa clef d'authentification nominative, JVS notre prestataire informatique propose de réaliser une clef au nom de l'agent administratif.

Cette clef sera réalisée au nom de la secrétaire de mairie également secrétaire de St Martin la Campagne.

Cette clef pourra permettre le dépôt au contrôle de la légalité des actes des deux communes.

Aussi son coût sera supporté par les deux communes à charge pour Gauville la Campagne d'émettre un mandat pour moitié du coût auprès de Saint Martin la Campagne.

DIVERS

Mme Losseau souhaiterait que soit taillée la haie près du pont contre l'abribus

M Fer signale que l'embranchement vers la voie verte est glissant par le trop de feuilles

M Deshayes signale des trous dans la chaussée de la Fosse Marie. Mme Canel a déjà pris les photos pour transmission à EPN

Fin de la séance à 21h15